UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.63.2020.TREATIES-XXVII.17 (Notification dépositaire)

CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE
KUMAMOTO, 10 OCTOBRE 2013

BAHAMAS : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 12 février 2020.

La Convention entrera en vigueur pour les Bahamas le 12 mai 2020 conformément au paragraphe 2 de l'article 31 de la Convention qui stipule :

« Pour chaque État ou organisation régionale d'intégration économique qui ratifie, accepte ou approuve la Convention, ou y adhère, après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le quatre-vingt dixième jour suivant la date du dépôt, par cet État ou cette organisation, de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. »

Le 12 février 2020